

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

**Décision du 10 mars 2009 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction générale des infrastructures des transports et de la mer**

NOR : DEVK0906117S

Le directeur des ressources humaines,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la lettre du 6 mars 2009 de la Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT ;

Vu la lettre du 10 mars 2009 du SEERIF-CFDT ;

Vu la lettre du 10 mars 2009 de la fédération équipement, environnement, transports et services FO,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est composé comme suit :

**Représentants de l'administration**

*Membres titulaires*

M. BURSAUX Daniel.  
M. PAPINUTTI Marc.  
M. VIEU Patrick.  
M. CAZE Damien.  
M. TAPADINHAS Laurent.  
Mme BARRAULT Arlette.  
M. LEVERT Eric.  
M. LECHANTEUR Pascal.  
Mme LHOMME Nicole.  
Mme PETIT LE BRUN Cécile.

MINISTÈRE DU LOGEMENT

*Membres suppléants*

M. SAINTILLAN Christophe.  
M. CAZOTTES François.  
M. MALER Philippe.  
M. JOUFFRAY Jean-François.  
M. PARAVY Jean-Claude.  
Mme SOUSTRE Christiane.  
Mme BREAT Chrystèle.  
M. PIECHACZYK Xavier.  
Mme PAJON Florence.  
Mme BILLARD Pierrette.

**Représentants du personnel**

Au titre du syndicat CFTD

*Membres titulaires*

Mme RELAND Chantal  
M. VERMOT Michel.  
Mme CUMUNEL Catherine.  
Mme BOULAIN Martine.

*Membres suppléants*

Mme TILLIET Marie Claire.  
M. COLLET François.  
Mme LEGROS Joëlle.  
Mme ZIEGLER Monique.

Au titre du syndicat CGT

*Membres titulaires*

Mme BAABA Yasmina.  
M. ESNAULT Frédéric.  
Mme WATELLIER Colette.

*Membres suppléants*

Mme BAABA Nadia.  
Mme ESCUDERO Maria.  
M. HERIVEAU Jean.

Au titre du syndicat FO

*Membres titulaires*

M. LEMOINE Christian.  
M. VACHET Eric.  
M. JEBALI Maxime.

*Membres suppléants*

M. HENRY Karl.  
Mme MERLAUD Angéline.  
M. BRETONNIERE Francis.

Article 2

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer sont désignés pour une période de trois ans à compter du 17 février 2009.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 10 mars 2009.

Pour le directeur des ressources humaines :  
*Le directeur adjoint des ressources humaines,*  
R. DAVIES